



Assurances sociales

Cotisations et prestations 2021

Contact

Jacques Kocher
Leader Corporate Support Services West
+41 58 792 92 47
jacques.kocher@pwc.ch

Sources :

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ueberblick/beitraege.html>

<https://www.ahv-iv.ch/fr/M%C3%A9mentos-Formulaires/M%C3%A9mentos/Allocations-familiales>

LAA – assurance-accidents (professionnels et non professionnels)

	Sal 2021
Salaire maximum assuré selon la LAA par an	148'200
L'assurance des accidents non professionnels (AANP) n'est valable que pour les salariés qui travaillent 8 heures par semaine ou plus.	

LPP – prévoyance professionnelle

	Sal 2021
Salaire d'entrée par an	21'510
Salaire assuré minimum selon la LPP par an	3'585
Montant-limite supérieur selon la LPP par an	86'040
Déduction de coordination par an	25'095
Salaire assuré maximum selon la LPP par an	60'945
Salaire maximum assurable par an	860'400
Cotisations d'épargne – bonifications de vieillesse du salaire coordonné	
25–34 ans	7,00 %
35–44 ans	10,00 %
45–54 ans	15,00 %
55–64/65 ans	18,00 %
Taux d'intérêt minimal selon la loi	1,00 %

Prévoyance liée (pilier 3a facultatif)

	Sal 2021
Personne avec activité lucrative et 2 ^e pilier	6'883
Personne avec activité lucrative sans 2 ^e pilier (max. 20 % du revenu de l'activité lucrative) au maximum	34'416

AVS/AI/APG – cotisations du salarié et de l'employeur

	Sal 2021	Emp 2021
AVS (assurance-vieillesse et survivants)	4,35 %	4,35 %
AI (assurance-invalidité)	0,7 %	0,7 %
APG (allocations pour perte de gain, maternité)	0,250 %	0,250 %
Total	5,300 %	5,300 %

Revenu exonéré des cotisations

Pour le retraité par an et employeur	16'800	16'800
Rémunération limitée issue par an et employeur (tenir compte de l'exception sans franchise)	2'300	2'300

AC – assurance chômage

	Sal 2021	Emp 2021
Jusqu'à un salaire annuel de	148'200	148'200
	1,1 %	1,1 %
Contribution de solidarité sur le salaire annuel à partir de	148'201	148'201
	0,5 %	0,5 %

AVS/AI/APG – cotisations des indépendants

Taux maximal	10,0 %
Limite de revenus inférieure	9'600
Taux maximal à partir d'un revenu de	57'400
Pour les revenus compris entre 9'600 et 57'400, le barème de cotisation dégressif est appliqué.	
Cotisation minimale par an	503
Plafond des cotisations à la Caisse d'allocation familiale (CAF)	148'200

Revenu exonéré des cotisations

Pour le retraité par an	16'800
-------------------------	--------

AVS/AI/APG – cotisations des personnes sans activité lucrative

Cotisation minimale annuelle	503
Cotisation maximale annuelle	25'150

AVS/AI/APG – rentes

Rente simple minimale par mois	1'195
Rente simple maximale par mois	2'390
Rente pour couple maximale par mois	3'585